



Groupe Front de Gauche

*Nancy, le 18 mai 2020,*

Madame la Secrétaire d'État,

Depuis de nombreuses années déjà les élus des territoires frontaliers avec le Grand-Duché du Luxembourg ne cessent de faire entendre leur voix, mais aussi d'agir sur les thématiques de co-développement transfrontalier franco-luxembourgeois.

Cet engagement est d'autant plus méritoire venant de communes accueillant de 50 à 90 % de travailleurs frontaliers supportant la totalité des charges de résidence, quand les fruits du travail et de l'imposition de ces frontaliers restent exclusivement captés par le budget des communes et de l'Etat luxembourgeois.

La convention franco-luxembourgeoise reste l'une des seules au sein de l'U.E. ne prévoyant aucun de système de compensation / reversement financier.

A l'heure où les enjeux de développement transfrontalier deviennent essentiels sur nos territoires, cette situation singulière du Luxembourg se trouve de plus en plus largement contestée et critiquée, que ce soit au travers du rapport Lambertz ou du projet pilote porté au Parlement européen par Madame Anne Sander.

Aujourd'hui c'est également une majorité de responsables locaux, toutes obédiences politiques confondues, qui prône une juste répartition des richesses créées et des charges supportées en zones frontalières.

La récente crise sanitaire a mis en exergue cette situation paradoxale : l'immense majorité des travailleurs frontaliers, essentiels à l'activité économique du Luxembourg, résident en France, dans des communes financièrement exsangues qui ne peuvent, faute des ressources nécessaires, répondre à des demandes de services parfaitement légitimes.

Parmi ces demandes, il y a la prise en charge des enfants des travailleurs appelés à retourner dans les entreprises du Grand Duché.

Le Ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse a récemment rappelé que plus de 85 % des écoles rouvriront en France d'ici fin mai. Il n'en sera vraisemblablement pas de même dans le nord lorrain, tant en Moselle qu'en Meurthe-et-Moselle.

Vous n'êtes pas sans savoir que nombre de communes du Nord Lorrain ont pris la décision de ne pas rouvrir leurs écoles avant le mois de septembre, les conditions d'accueil en mettant en œuvre le protocole sanitaire ne pouvant être respectées :

- manque de moyens pour assurer la sécurité des élèves,
- manque de moyens pour assurer la sécurité des personnels,
- manque de moyens pour disposer du personnel suffisant pour appliquer les mesures de sécurité sanitaire préconisées,
- manque de moyens pour obtenir le matériel nécessaire a des activités d'enseignement sécurisées.

De nombreux parents frontaliers, qui représentent la grande majorité des actifs de nos communes, sont contraints de reprendre le travail d'ici le 25 Mai 2020. Ils ne peuvent exercer en télétravail, ni bénéficier d'autorisation d'absence pour garde d'enfants.

En conséquence, pour palier à la fermeture des écoles, d'autres municipalités ont décidé de mettre en place un « service minimum d'accueil » :

- accueil d'enfants prioritaires uniquement, et dans la limite des places disponibles (sans savoir où se situe cette limite),
- aucune continuité pédagogique,
- aucune cantine
- des repas froids servis aux enfants, et à la charge exclusive des parents.

Voilà un exemple des plus concrets de la situation nord lorraine, de l'impossibilité d'action de nombreuses collectivités locales et du sentiment, parfois profond, d'abandon de certains habitants.

Le Luxembourg devrait contribuer, par son dynamisme et son développement, à une situation dans le nord lorrain au moins équivalente à celle du reste du territoire français. Force est de constater que cette situation est malheureusement dégradée sur nos territoires. A l'appui de ce constat, rappelons l'étude menée par Climaxion, à la demande de la Région Grand Est, qui classe nos communes comme « pauvres » en regard des communes de même strate sur l'ensemble du territoire national.

Dès le début de la crise sanitaire liée au covid-19, la réponse ponctuelle du Luxembourg s'est portée en priorité sur l'augmentation du nombre conventionnel de jours de télétravail transfrontalier. Mais il l'a fait avec l'exigence de la poursuite du paiement de l'impôt au Luxembourg au-delà des 29 jours conventionnels.

Avec cette crise, tous les déséquilibres, que nous dénonçons depuis des années, apparaissent encore plus flagrants et imposent, au plus haut niveau de nos deux Etats, des gestes marquants qui ne soient plus guidés par l'intérêt d'un seul. Il n'est plus concevable de penser nos zones frontalières comme des espaces où pourraient s'appliquer une « saine » concurrence.

La mise en place entre la France et le Grand-Duché du Luxembourg d'une compensation financière, à l'instar des dispositifs existant entre 17 territoires frontaliers au sein de l'U.E., est

un préalable incontournable à toute co-construction d'un espace de codéveloppement harmonieux.

Nous concevons, en tant que responsables locaux, que ce sujet est d'une complexité non négligeable. Pour autant, il ne peut plus être mis de côté, tandis que la coopération et la cohésion transfrontalières deviennent plus que jamais nécessaires et que les communes françaises sont en proie à des graves difficultés financières suite à la crise.

Nous espérons pouvoir compter sur votre adhésion et votre soutien.

Veillez agréer, Madame la Secrétaire d'Etat, l'expression de notre très haute considération.

**Alain CASONI,**  
Conseiller départemental Canton de Villerupt  
Maire de Villerupt



**André Corzani,**  
Vice-Président du Conseil départemental 54,  
Maire de Joeuf



**Serge De Carli,**  
Délégué du territoire de Longwy, Maire de  
Mont Saint Martin



**Rosemary Lupo,**  
Président de la commission Aménagement



**Jean Pierre Minella,**  
Vice-Président du Conseil départemental 54  
Maire de Homécourt



**Manuela Ribeiro,**  
Déléguée du territoire Pays de Briey



**Annie Silvestri,**  
Vice-Présidente du Conseil départemental 54  
Maire de Thil

